

# Le Journal des Trois-Rivières.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN  
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES  
GEDEON DESILETS & Fils

Feuilleton du "JOURNAL"

### LE GENERAL.

Suite et fin.  
V.

Ce fut le soir d'un de ces jours de fête qu'on apprit dans la ville que l'armée de Placide était arrivée et était déjà sur la voie Appienne. On donna un nouvel élan aux réjouissances, et un nouveau triomphe fut préparé pour l'armée victorieuse. Il n'y a rien de plus propre à exciter l'enthousiasme d'un peuple que le retour de ses armées d'une campagne victorieuse. Ceux qui se rappellent le jour où les héros de la Crimée débarquèrent sur les rives de l'Angleterre, peuvent se faire une idée de ce qu'étaient les vieilles armées de Rome rentrant en triomphe dans la capitale. Selon la coutume, l'empereur alla à la rencontre du général et l'embrassa.

Comme la soirée était avancée et que le soleil disparaissait déjà dans la Méditerranée, l'empereur donna ordre à l'armée de camper en dehors des murs, afin qu'elle pût entrer dans la cité, le lendemain, en triomphe. Placide et sa famille retournèrent avec l'empereur qui leur donna un banquet somptueux. Il lit à l'empereur le récit de sa campagne et parla de ses batailles jusqu'à une heure avancée de la nuit; il mentionna la bravoure de ses deux fils, et la découverte extraordinaire qu'il avait faite de sa femme et de ses enfants.

Les sons des trompettes qui réveillèrent l'armée, le lendemain matin, furent éclatants et bienvenus. La coupe de la joie pour ces pauvres soldats était pleine jusqu'au bord. Ils ne connaissaient pas de plus grandes récompenses pour leurs années de fatigues et de privations, pour les cicatrices et les blessures qui les rendaient impropres au travail pour le restant de leurs jours, que les cris d'une populace brutale et barbare qui les assaillaient le long de la voie triomphale.

En entrant dans les portes, chacun d'eux reçut une couronne de lauriers, dont la fraîcheur et la beauté contrastaient étrangement avec leurs figures bronzées et les vêtements en lambeaux des vétérans. Autour de leurs cous et sur leurs personnes ils portaient une profusion de colifichets et d'oripeaux pris sur l'ennemi et qu'ils destinaient à leurs femmes et à leurs enfants. Il y avait des chariots traînés par des bœufs et chargés de dépouilles; ces chariots faisaient trembler la voie Appienne; des armures, des ornements d'or, d'argent et de cuivre, des animaux sauvages enfermés dans des cages, en un mot tout ce qui pouvait donner au peuple romain une idée des habitants et des mœurs du peuple conquis. Le général avec sa femme et ses deux enfants était dans un char doré, traîné par quatre chevaux blancs; il se trouvait à l'arrière de l'armée. On ne remarquait dans le maintien de Placide rien de la joie délirante qui se voyait d'ordinaire chez les triomphateurs païens. Toutes ces réjouissances et ces magnificences étaient pour lui et pour sa famille la pompe lunébrique qui conduisait au tombeau. Le roi qui, sur son lit de mort, s'était fait mettre sa couronne et son manteau royal pour recevoir la mort en monarque, représente bien Placide conduit en triomphe au martyre; c'est l'histoire souvent répétée du néant et de l'instabilité de la grandeur humaine, dans les vicissitudes de l'histoire. Il était silencieux et réfléchi, les clameurs et les applaudissements de la foule qui faisait retentir les échos de son nom depuis la porte Capénienne jusqu'au Forum ne purent lui arracher un sourire de satisfaction. Il était bien certain que dans quelques instants sa croyance dans le christianisme serait déclarée, car il ne voulait pas consentir à sacrifier aux dieux.

Pendant que la procession s'avavançait un murmure prolongé passa dans la foule. Les spectateurs se demandaient: où sont les chefs captifs? où sont les esclaves ordinairement attachés aux roues du char du triomphateur? Où sont les femmes et les filles de la nation conquise, pour faire entendre la musique au vainqueur. Arrivés au Forum, la procession s'arrêta comme de coutume, les exécuteurs et les gardiens de la Mamertine cherchèrent en vain leurs victimes; c'était la première fois, dans les annales de triomphe, qu'ils n'allaient pas tremper leurs hanches dans le sang des héros dont le seul crime avait été de combattre courageusement pour défendre leurs foyers et leurs pays. Ils ne connaissaient rien de la morale sublime qui fait pardonner à un ennemi, Placide, du moment qu'il avait conquis, pardonnait, et, au lieu d'entraîner loin de leurs familles et de leur pays des victimes sans défense, pour les faire offrir en sacrifice aux dieux de Rome, il laissait dans sa marche son nom aimé et béni.

La procession arrive enfin à l'entrée du temple de Jupiter. Les prêtres vêtus de leurs robes, et bœufs d'une blancheur de neige, les cornes dorées et portant des couronnes de fleurs, sont là près de l'autel.

D'immenses fagots brûlent dans le temple pour consumer les victimes, et l'encens brûle dans les vases d'or. Placide et sa famille descendent du char et se rangent à côté du temple; ils ne veulent pas y entrer, ils ne veulent pas sacrifier aux dieux. Un tremblement de terre qui eût ébranlé le temple jusque dans ses fondations, ou une éclipse soudaine qui eût caché tout à coup le soleil, n'eût pas produit une plus forte commotion sur les milliers de personnes réunies. La nouvelle se répandit dans la foule comme une traînée de poudre. Un profond murmure, semblable au bruit d'une mer agitée se brisant sur le rivage, s'éleva de la foule qui remplissait le Forum. L'indignation et la fureur firent les passions qui dominèrent de suite la populace. Le démon du paganisme régnait dans les cœurs; la pitié, la justice et la liberté étaient des vertus inconnues. Les cris de joie, les applaudissements avec lesquels ils avaient accueilli Placide, le vainqueur, la gloire de l'empire, le favori du dieu Mars, en un instant se changèrent en sourds grondements, puis en huées. On entendit des échos des temples du Capitole répéter ces mots fatals: "Mort aux chrétiens!" L'heure d'un triomphe plus grand était sonnée pour notre héros. Hétons-nous d'arriver au tableau sombre de cruauté et d'ingratitude qui termina sa carrière sur cette terre et le conduisit au triomphe qui doit durer toujours.

Le noble général et sa famille furent conduits devant l'empereur. Adrien fut heureux de voir amener devant lui Placide comme un criminel? Sans doute il regardait d'un œil jaloux la gloire, la popularité et le triomphe réel de celui qui quelques mois auparavant était son égal comme commandant de l'armée, et son supérieur reconnu en habileté et en connaissance militaire, tandis que son propre triomphe n'était qu'une moquerie, un triomphe emprunté à un héros dont il avait fait l'éloge du haut de son char triomphal. Esprit facile et servile, il dut se réjouir d'avoir une occasion de flater les goûts dépravés et cruels de la multitude qui portait aux chrétiens une haine satanique. Comme Trajan, il résolut de prouver sa pitié envers les dieux par l'exécution publique du plus grand homme de l'empire. Il reçut le vieux chef dans le temple d'Appollon, et dans un discours préparé d'avance, il essaya de lui prouver (ce qu'il ne ressentait pas) sa sympathie pour sa prétendue folie. Quand l'orgueilleux Adrien lui demanda pourquoi il ne voulait pas sacrifier aux dieux, Placide répondit avec un fier courage: "Je suis chrétien, et je n'adore que le vrai Dieu."

—D'où vous vient cet orgueil? demanda promptement l'empereur, et pourquoi voulez-vous perdre la gloire du triomphe, et couvrir de déshonneur vos cheveux blancs? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous condamner à une mort ignominieuse?

Placide répondit avec douceur: "Mon corps est en votre pouvoir, mais mon âme appartient à Celui qui l'a créée. Jamais je n'oublierai la miséricorde qu'il m'a témoignée en m'appelant à sa connaissance, et je me réjouis d'être capable de souffrir pour Lui. Vous pouvez me commander de conduire vos légions contre les ennemis de l'empire, mais je n'offrirai jamais de sacrifice à d'autre dieu qu'au Dieu grand et puissant qui a créé toutes choses, les cieux avec leur gloire, la terre avec sa beauté, et l'homme pour le servir. Lui seul est digne de sacrifice; tous les autres dieux ne sont que des démons qui trompent les hommes."

Sa femme et les enfants firent la même réponse. Ils raillèrent sur l'empereur sur la folie de son culte pour des morceaux insensibles de marbres et de bois. En vain Adrien essaya des promesses, des menaces, et des arguments captieux qu'on employait généralement pour la défense du paganisme. La fidèle famille fut inflexible; l'éloquence de Placide était simple, mais puissante, irrésistible; la défaite érudite d'Adrien dans sa tentative d'argumentation, blessa son orgueil, provoqua sa cruauté et le désir de se venger. Le Colisée était à quelques pas, on y donnait des jeux pendant l'après-midi de ce jour; les criminels et les esclaves seuls étaient les victimes sacrifiées pour ces amusements. La condamnation de Placide serait un coup d'état qui pourrait rehausser la gloire de son règne, puis le démon avait suscité dans son cœur les cruelles passions de la jalousie et de la vengeance. Il ordonna que le général chrétien, sa femme et ses deux fils fussent exposés aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre.

Il y a actuellement sur la place où cette entrevue eut lieu un couvent des Sœurs de la Visitation; elles chantent dans leur office le beau et prophétique psaume de David, *Quare fremuerunt gentes*, etc. Qu'elle est sublime l'idée que rappelle le chant du matin des pauvres sœurs, coulant doucement leurs jours sur les ruines couvertes de lierre du palais des Césars qui s'éroula quand les persécutions contre l'Eglise, et toutes les puissances de l'enfer, personnifiées dans les impies empereurs de Rome essayaient en vain de détruire le christianisme dans son enfance.

Il est probable que Placide et sa famille passèrent la nuit dans la sombre et fétide

prison de la Mamertine. C'était une cellule taillée dans le roc vif au pied du Capitole. Elle consistait en deux chambres superposées, dans lesquelles on ne pouvait pénétrer que par une ouverture pratiquée dans le plafond (on a construit dernièrement un escalier commode). La plus basse et la plus sombre de ces chambres était destinée aux personnes condamnées à mort. Cette prison qui existe depuis près de trois mille ans, et les *clauca*, ou grands égouts de la ville, sont les monuments les plus parfaits de l'époque des rois. Dans la littérature classique les prisons sont appelées *gemonum* ou *cauteu* Tullien. L'historien Salluste, qui vivait environ cinquante ans avant J.-C., parlant de Catalina, écrit ce qui suit: Dans la prison appelée Tullienne, il y a une place d'environ dix pieds de large quand vous êtes descendu à gauche; elle est entourée de murs et est fermée au-dessus par un toit de pierre construit en voûte. L'aspect de ce lieu est épouvantable, à cause des ordures, de l'obscurité et de la mauvaise odeur qui s'en échappe. On ne peut rien imaginer de plus horrible et de plus sombre que ce donjon pendant les jours de terreur. La lumière du soleil n'y pénétrait jamais, et l'odeur pestilentielle qu'on y respirait devenait un poison mortel pour les prisonniers. C'est là que Jugurtha, c'est là que Vercingétorix, chef gaulois, fut mis à mort par l'ordre de Jules César, et que les compagnons de Catalina furent étranglés par l'ordre de Cicéron; c'est encore là que le misérable Séjanus, le favori de Tibère, trouva une mort qu'il avait bien méritée, et que le chef juif Joras fut mis à mort par ordre de Vespasien. Mais elle est beaucoup plus remarquable dans les annales de l'Eglise par ses martyrs et ses héros chrétiens que par l'antiquité de son histoire politique. C'est dans ce cachot que S. Pierre passa neuf mois, et qu'il convertit ses geôliers. Une pieuse et ancienne tradition veut que la source d'eau qui existe encore ait jailli miraculeusement pour lui permettre de baptiser ceux qu'il avait convertis.

Un fait étrange, c'est que le trône de Pie IX, au concile du Vatican, était érigé sur l'autel des martyrs Processus et Martinus, qui, dix-huit cent six ans auparavant, conduisaient dans ce noir cachot le premier roi de la dynastie impérialiste de la papauté. Beaucoup de saints confesseurs et de martyrs ont sanctifié cette prison par leurs prières, leurs larmes et leurs miracles; et il n'est pas dans Rome de lieu aussi riche en trésors sacrés du passé, plus saint ou plus attrayant que la Mamertine. Elle était réservée spécialement aux prisonniers d'Etat et aux condamnés de distinction, d'où il est permis de présumer, quoique les actes du saint n'en disent rien, que Placide et famille passèrent la nuit qui précéda leur martyre dans cet horrible donjon. Mais la foi et les consolations de la prière jetent un vil éclat même dans les prisons les plus obscures; il n'est point de ténèbres ni d'affliction qui puissent troubler la joie de l'âme fidèle.

Le lendemain matin, 20 Septembre, A. D. 120, les romains se reudaient en hâte par milliers au Colisée. Ils savaient ce qui avait eu lieu; ils avaient appris la condamnation de l'empereur; la surprise et l'indignation, en apprenant que le général appartenait à la secte détestée des chrétiens, se liaient sur leurs figures assombries. S'il eût été un assassin, un voleur de grand chemin, ou un prisonnier politique qui aurait conspiré contre l'empire, ils auraient éprouvé un sentiment de pitié, ils auraient demandé un sursis et l'auraient peut-être sauvé; mais le sentiment d'animosité et de haine contre la vraie foi que les démons soufflaient dans leurs cœurs, était beaucoup plus profond. On peut remarquer que la haine contre l'Eglise catholique a toujours été le trait caractéristique des incrédules depuis le paganisme jusqu'à un protestantisme moderne; l'intensité de cette haine peut se mesurer selon qu'on rejette totalement ou partiellement la révélation.

Il n'y eut jamais de nation plongée plus profondément dans l'idolâtrie, la sensualité et les vices que le grand empire dont la capitale a été considérée comme la Babylonne de l'impérialisme dans l'Apocalypse. "Nos luttes, dit S. Paul, ne sont pas contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les grands de ce monde de ténèbres, contre l'esprit de perversion dans les hautes régions sociales (Ep. XI, 12)." Ce n'était pas dans l'amphithéâtre teint du sang des animaux sauvages et des gladiateurs, et rempli d'une foule émue et endurcie par les spectacles sanglants, que la voix de la pitié et de la raison pouvait se faire entendre.

On annonça l'arrivée de l'empereur; les voix se turent, tous les regards se portèrent vers l'Esquiline, côté spécialement réservé au cortège royal. Dès qu'il fut entré, tout l'amphithéâtre se leva, les licteurs abaissèrent leurs faisceaux, les sénateurs et les vestales le saluèrent profondément; les cris de *grand, immortel, divin*, retentirent de tout côté. Cette foule de spectateurs n'était rien moins qu'une réunion de courtisans, d'esclaves tremblant devant le regard de leur maître. Quoique les spectateurs du Colisée détestassent sincèrement l'empereur comme un oppresseur et un tyran, cependant dans la sauvage frénésie de leur crainte, ils criaient de toute leur force

que lui seul était grand et puissant. Adrien portait un sceptre d'ivoire, surmonté d'un aigle d'or; un esclave le suivait, portant au-dessus de sa tête une couronne d'or massif enrichie de pierres précieuses. Dès qu'il fut assis, les éclats de la trompette commandèrent le silence en même temps que le commencement des jeux. Après la procession des malheureux qui devaient y prendre part, selon le programme du jour, et les combats simulés des gladiateurs, il était d'usage de faire faire tour de force et la gymnastique, mais ce jour-là l'ordre fut changé. La foule demandait à grands cris l'exécution des chrétiens, et l'empereur ordonna que Placide et sa famille fussent conduits dans l'arène et exposés aux bêtes féroces.

Ils furent donc amenés enchaînés; ils étaient silencieux et absorbés dans la prière. Le conducteur des jeux leur demanda encore s'ils voulaient sacrifier aux dieux; ils refusèrent. On ordonna aux gardiens de lâcher quelques bêtes sauvages pour les dévorer. Un silence de mort régnait dans l'immense assemblée. Tous étaient frappés de leur courage; ni signe de terreur, ni tremblement, ni supplications pour obtenir grâce; tous quatre étaient calmes et tranquilles; ils attendaient leur triste sort, prosternés à genoux, avec une résignation pleine de majesté. Les portes en fer des passages souterrains tournèrent sur leurs gonds; deux lions et quatre ours bondirent dans l'arène.

Il ne touchèrent pas aux martyrs, mais sautèrent autour d'eux. L'un des lions courba la tête aux pieds de Placide; le saint le laissa faire; on ne vit jamais dans le Colisée un spectacle plus beau et plus émouvant.

Le roi de la forêt se mettant volontairement sous les pieds d'un vieillard désarmé, et rempant comme mu par un sentiment de crainte et de respect.

"Aiguillonnez les bêtes, cria aux gardiens l'empereur fou de rage. Aiguillonnez-les, pour qu'ils les dévorent, criaient aussi les sénateurs, les vestales, et la populace enivrée des gradins supérieurs; mais les animaux se tournèrent contre leurs gardiens, et les forcèrent à quitter l'arène. On fit sortir d'autres animaux, mais ils ne firent que continuer la scène de triomphe; ils léchèrent respectueusement les pieds des victimes qu'on leur destinait. Celui qui s'était servi d'un animal pour appeler Placide à la lumière de la foi, et ensuite de deux bêtes sauvages comme instruments de ses épreuves et de sa douleur, s'en servait maintenant pour prouver son amour et sa protection envers ses fidèles serviteurs.

L'indignation et la honte de l'empereur étaient à leur comble; sa rage impuissante et sa cruauté naturelle éclatèrent, et, pour satisfaire sa passion brutale, il ordonna que les victimes fussent renfermées dans le taureau de bronze et consumées à petit feu. Ce taureau de bronze était un horrible instrument de supplice dont on se servait pour faire périr les chrétiens; il avait la forme d'un taureau et pouvait contenir plusieurs personnes dans ses flancs rebondis; quand on mettait du feu au-dessous, il devenait un four, il n'est pas difficile de s'imaginer les horribles tortures que devaient endurer, par un feu lent, les pauvres victimes vivantes renfermées dans ses flancs. Nous voyons par différents auteurs, que cet instrument redoutable de supplice fut en usage avant et après le règne d'Adrien; plusieurs martyrs furent mis à mort de cette manière.

Ce fut ainsi que Placide et sa famille reçurent leurs couronnes. Le Tout-Puissant voulut montrer, par un grand miracle, que c'était sa volonté, et non pas l'ordre de l'empereur ou l'instrument de torture qui avait privé ses serviteurs de la vie.

Trois jours après l'exécution, les corps furent tirés du taureau de bronze en présence de l'empereur. On ne put trouver sur eux aucune trace de brûlure; ils exhalaient une odeur de parfum, et semblaient endormis. Les reliques restèrent exposées pendant plusieurs jours; la cité entière alla admirer ce prodige. Comme Dieu ne fait jamais rien sans but, beaucoup de païens furent convertis par ce miracle; ils devinrent de fervents chrétiens.

Les corps de ces martyrs furent dérobés par les chrétiens et enterrés avec le taureau de bronze dans lequel ils avaient été enfermés, au lieu même où leur martyre avait eu lieu. On éleva dans les premiers temps chrétiens une belle église sur les reliques d'Eustache et de sa famille. L'inspiration divine qui étend ses ailes maternelles sur les dépôts sacrés qui lui sont confiés, a conservé avec un soin scrupuleux les chasses et les reliques des héros du passé. Au cœur même de Rome moderne, se trouve une église populaire, qui a été rebâtie et réparée plusieurs fois pendant les quinze derniers siècles; cette église rappelle le nom et conserve les reliques du brave et vertueux Placide. Dans la même urne se trouvent les restes sacrés de sa fidèle épouse et de ses enfants, attendant les sons de la trompette de l'ange, à la fin des temps.

Les Bollandistes entrent dans une longue et savante dissertation sur l'authenticité des actes de S. Eustache, qu'ils donnent

dans la version grecque primitive. Quoique dans le récit qui précède nous ayons essayé d'éviter la monotonie des faits isolés, et que nous ayons jeté autour de l'histoire romanesque du grand saint des ornements d'imagination, cependant nous avons raconté scrupuleusement les faits tels que donnés par les actes. L'obscurité et le doute que doivent nous inspirer le laps de dix-sept siècles écoulés, et les circonstances extraordinaires des faits relatés, nous ont naturellement fait hésiter à donner cette histoire étrange comme un fait incontestable. Cependant elle semble pouvoir subir l'épreuve de l'examen le plus sévère. Quelques-uns des plus anciens et des plus remarquables martyrologes font mention de la conversion extraordinaire de Placide par un cerf, son martyre et celui de sa famille dans un taureau de bronze. S. Jean Damascène cite l'histoire d'Eustache dans un sermon prêché A. D. 734. La tradition nous a conservé le lieu, dans les Apennins, où cette vision extraordinaire eut lieu. Une petite chapelle y a été bâtie au quatrième siècle; on suppose qu'elle fut érigée par l'ordre de Constantin, dont le premier soin, après sa conversion, fut de conserver les reliques de la primitive Eglise. Une mosaïque grossière du quatrième siècle, représentant un cerf avec une figure entre ses cornes, et d'autres événements de la vie d'Eustache, a été enlevée de cette église, et est encore conservée dans la collection Kircherienne. Le savant Baronius, dont les écrits sont dignes de foi, après un examen attentif des Actes du saint, s'exprime ainsi: "*Placitus tamen eis multa superaddita esse.*" Ann. 120. (Nous pensons cependant que beaucoup de choses y ont été ajoutées). Néanmoins les auteurs des Bollandistes penchent pour leur probabilité.

Il est inutile et absurde de se demander pourquoi le Tout-Puissant usa de moyens extraordinaires pour la conversion de Placide. Il y a dans la dispensation des faveurs divines des énigmes qui ne pourront être résolues que quand l'intelligence sera illuminée des clartés célestes. Vous pouvez aussi bien vous demander pourquoi S. Paul fut converti sur le chemin de Damas, au lieu de l'avoir été dans la ville, et pourquoi il devint un vase d'élection plutôt que beaucoup d'autres qui le méritaient mieux que lui. Pourquoi Notre-Seigneur accomplit-il un de ses plus grands miracles avec de la boue détrempée avec sa salive? Pourquoi fit-il un pauvre et obscur pêcheur, le chef de son église? Il y a dans l'Ecriture sainte des choses beaucoup plus extraordinaires que l'histoire de Placide. Autour de nous, à chaque instant de la vie, dans toutes les parties de l'Eglise de Dieu, il y a des interventions de la miséricorde et de l'amour divin, des miracles, si vous voulez les appeler ainsi, qu'aucune intelligence humaine ne peut comprendre. C'est une inspiration de l'orgueil, c'est le premier signe d'infidélité que de se moquer des actions de Dieu parce qu'elles paraissent étranges.

Qui peut assigner des limites à la puissance et à l'amour de Dieu? Celui-là seul qui n'a pas l'humilité et la simplicité de la foi. Bien que nous ne soyons pas obligés de croire, sous peine d'anathème, d'accepter tout ce qui est raconté dans les vies des saints, cependant nous ne pouvons pas dire qu'elles ne sont que des romans et des contes. Mais, direz-vous, quelques-uns le sont. C'est possible, mais il est difficile de les préciser. Du moment que vous en venez à examiner quelques-unes de ces vies étranges que l'Eglise a mises sous le sceau de sa recommandation, vous êtes assailli par une avalanche de preuves et d'autorités qui vous font rougir de vos doutes. Nous l'avons essayé, et nous parlons par expérience; il n'y a point de concionieux et honnête étudiant qui n'éprouvera pas la même chose. Mais il est dans le monde beaucoup d'ignorants et d'entêtés qui regardent toute chose à travers les verres du préjugé: tout ce qui est étrange, consolant ou terrible dans les annales sacrées du passé, ne leur semble qu'illusions empruntées aux fantaisies de l'imagination. Ils condamnent ces récits avec un sourire sarcastique; leur authenticité probable, leur passé, leur futur ne sont rien pour eux que du clinquant, des ombres trompeuses et des fantaisies.

LE FEU GRISOU.—Vers 9 heures du matin, dimanche, le village de Mill Creek, Pennsylvanie, a été ébranlé par une secousse du sol, accompagnée d'une explosion. Des centaines de villageois, pressentant qu'une catastrophe avait dû arriver dans la houillère Mill Creek, appartenant à la compagnie Delaware and Hudson Canal, y ont couru de tous les côtés, et la vue des nuages de fumée sulfureuse qui s'échappaient en tourbillonnant de l'orifice de la mine leur a démontré qu'ils ne s'étaient pas trompés. Quelques instants avant, cinq mineurs, nommés David Jennings, Daniel Rupp, William Kenney, Jack Thomas et George Forcey, étaient descendus dans une galerie pour étayer et consolider un des piliers de support de la voûte. L'explosion a sans doute été causée par le contact de gaz accumulé avec la flamme de leurs lampes. La galerie où travaillaient ces infortunés a été visitée dès que l'atmos-

phère y est devenu respirable, et leurs corps, noirs, brûlés, presque méconnaissables, ont successivement été remontés à la surface du sol.

**LES TROIS-RIVIERES.**

LUNDI 10 NOVEMBRE 1879.

**Des hommes conséquents.**

Les libéraux vivent en ce moment leur dernier combat. Battus dans la chambre qui s'est formée sous leur règne ils la répudient pour essayer de revenir encore une fois devant le peuple.

Cela devrait cent mille piastres à la province, mais peu importe cent mille piastres de dépenses, pourvu qu'ils aient une occasion d'essayer leur force.

Eux les hommes d'économie, les protecteurs de la caisse publique qui les recommandait ?

C'était, à les entendre, pour épargner au peuple cent et quelques mille piastres de taxe qu'ils auraient fait le coup d'état du 2 Mars ? Ils n'avaient pas d'ambition, ils juraient alors qu'ils voulaient simplement mettre fin aux gaspillages et remplir le trésor.

Aujourd'hui rien de cela. Ils voudraient que le peuple s'imposât des dépenses exclusivement pour leur bénéfice.

Dans un caucus qu'ils ont tenu récemment, ils ont décidé de faire la plus vive opposition à tous les membres du nouveau cabinet afin d'obtenir des élections générales.

Nous ne nous en plaignons pas ; nous sommes aussi certain de les battre que s'il se faisait une élection générale ; mais nous constatons que l'ambition les pousse à déchirer leur programme et à manquer aux serments qu'ils ont faits devant le peuple.

Naguère lorsqu'ils gouvernaient par la majorité d'une voix achetée, ou encore lorsque le conseil législatif leur refusait les subsides et qu'ils possédaient une majorité de deux ou trois voix dans l'assemblée législative, ne soutenaient-ils pas que le peuple parlait par l'assemblée législative ? que le conseil législatif résistait au peuple et qu'il fallait abolir le conseil ?

Pourquoi l'assemblée législative depuis qu'elle s'est tournée contre eux ne représenterait-elle plus le peuple ?

Si les libéraux étaient sincères répudieraient-ils ainsi à quelques jours de distance leur propre doctrine ? et s'ils avaient le désintéressement dont ils se targuent troubleraient-ils tout le pays parce que le gouvernement leur échappe ?

Dans des circonstances analogues on a presque toujours vu les partis politiques battus laisser le champ libre à leurs adversaires.

La décence faisait aux libéraux un devoir de se taire. Après avoir proclamé que l'assemblée législative était le seul pouvoir souverain ; que les conseillers législatifs qui lui résistaient n'étaient que des *mal'aisants*, ne méritaient-ils pas qu'on les traite eux-mêmes de *mal'aisants*, puisqu'ils ne se soumettent pas à l'assemblée législative et qu'ils cherchent à lui enlever le cabinet en qui elle a confiance ?

Mais nous n'insisterons pas là dessus, car les électeurs devant lesquels ils iront se présenter ne manqueront pas de les juger comme ils le méritent.

**Assemblée à Lévis.**

DISCOURS DE L'HON. M. CHAPLEAU.

Messieurs.

La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous adresser la parole, je vous dénonçais le coup d'état commis par M. Letellier, ex-lieutenant-gouverneur de la province de Québec. C'était un lendemain de cette violation audacieuse de la constitution respectée qui nous régit et des droits les plus sacrés du peuple.

Je vous disais alors que justice serait bientôt faite. Nous avons attendu cette justice près de vingt mois ; mais enfin, voici le jour de la victoire, et je viens l'annoncer dans cette même ville où j'ai eu l'honneur de lancer le premier trait qui a commencé la lutte.

Je vous disais alors ; consultez le peuple, et le peuple vous répondra ; j'ai des droits que je réclame et la voix de Spencer Wood ne doit pas dominer la mienne.

La voix du peuple enfin domine et c'est elle qui m'appelle aujourd'hui devant vous.

Nous avons combattu avec courage et sincérité et nous vous apportons en ce moment le drapeau enlevé à l'ennemi — ce drapeau, nous avons le droit de nous l'approprier, et je vous le présente comme celui du nouveau ministère, ministère d'union, de conciliation, d'apaisement.

Il y a, M, un intérêt qui doit primer tous les intérêts du parti, comme tous nos intérêts personnels, c'est celui de l'état. — Avant de savoir si le parti conservateur ou le parti libéral gouvernera la province, il importe de connaître si la province sera gouvernée avec intelligence et de manière à garantir à ses habitants la paix et la prospérité.

Je suis homme de parti ; je ne passe pas, du moins, je le crois, pour reculer devant la lutte, sur quelque terrain qu'on me la présente ; mais je sais qu'avant tout il faut à la province un gouvernement capable d'administrer les affaires publiques.

Avons-nous eu ce gouvernement depuis que M. Joly est au pouvoir ?

Je laisse à tout homme de bonne foi de faire la réponse. Je vois dans cette assem-

blée un grand nombre de libéraux, mes adversaires d'hier, mes amis de demain, je l'espère. Or, je me trompe fort si les libéraux eux-mêmes n'ont pas regretté de voir M. Joly soutenu, la plupart du temps, par la seule voix de l'Orateur. Je comprends qu'ils n'aient pas proclamé sur les toits la peine qu'ils éprouvaient ; s'ils l'avaient fait, ils auraient peut-être manqué à leurs devoirs de bons partisans ; mais, quoi qu'il en soit, je crois que l'opinion générale du pays est qu'il n'était guère convenable pour M. Joly de garder le pouvoir dans de telles conditions.

Eh bien ! M. M., en ma qualité de chef du nouveau gouvernement, je fais appel à la bonne volonté de tous pour m'aider à fortifier une administration dont la seule ambition est de mettre fin au conflit dont nous sommes témoins depuis trop longtemps et aux embarras financiers dont nous sommes les victimes.

J'ai fait le même appel à M. Paquet, et j'ai trouvé en lui un homme disposé, comme moi, à étudier les affaires du pays avant celles du parti.

Permettez-moi de vous le dire, M. M., l'empressement que l'on a mis à accuser M. Paquet de trahison me fait plaisir dans un certain sens, car j'y trouve l'indice d'une réaction spontanée en matière politique. Le parti conservateur a été victime de la trahison. Nous en avons tous recueilli le triste fruit et l'opinion publique s'est émue à juste titre d'un état de choses où les promesses les plus sacrées finissaient par être considérées comme de vains mots. Loin de moi l'idée de réagir contre cette noble indignation ; ma vie politique toute entière protesterait contre cette tentative de ma part, mais cependant M. M. il ne faut pas confondre entre la trahison et le devoir.

Vous trahissez quand vous abandonnez lâchement des amis qui auraient raison de compter sur votre appui, vous trahissez lorsque vous frappez votre allié sans le mettre sur ses gardes.

Mais vous faites votre devoir, lorsque après avoir prêté main-forte à vos alliés, après leur avoir donné le concours de toute votre énergie et de tout votre talent, vous en arrivez à leur donner des conseils et même à leur faire des remontrances, et lorsque ces remontrances sont mal reçues, lorsque vous êtes convaincus que l'intérêt public réclame votre intervention active, vous accomplissez la dernière partie de votre devoir et, voilà, je le comprends, la chose pénible, en avertissant vos amis que le moment est venu de briser l'alliance.

Voilà le devoir que l'honorable M. Paquet a su accomplir dans l'intérêt public. Et je tiens à vous dire que pour accomplir ce devoir, il n'a eu à sacrifier aucun des principes qu'il a formulés devant vous avec la sincérité et l'éloquence que vous lui connaissez. Je tiens également à vous dire que moi-même je n'aurais pas voulu demander à l'un des représentants du peuple d'entrer dans le gouvernement en sacrifiant des principes. J'ai tendu la main franchement à M. Paquet et il m'a tendu la sienne avec la même franchise. Nous nous sommes entendus honnêtement sur les questions d'intérêt public telles que nous les comprenons l'un et l'autre.

Je dois vous dire qu'il m'a été difficile de décider M. Paquet à accepter un portefeuille. Il comprenait comme moi la nécessité de former une administration qui, tout en sauvegardant les intérêts locaux, rétablirait l'équilibre dans notre budget. Mais il ne m'a pas caché qu'il savait que le parti libéral ou plutôt qu'une portion du parti libéral ne manquerait pas de le dénoncer et dans la presse et sur les hustings comme traître au pays, et que ces dénonciations, quoique mal fondées produiraient peut-être un certain effet dans un certain public et seraient par là même une cause de faiblesse pour le nouveau gouvernement.

Je le déclare, M. M., j'ai été, tout d'abord frappé de cette réflexion de la part de M. Paquet ; j'ai respecté ce scrupule chez lui mais il m'a semblé ensuite que je devais insister pour obtenir son concours dans la formation d'un ministère dont l'objet principal, dans ma pensée, était de réunir toutes les bonnes volontés pour ramener au milieu de nous la paix si profondément troublée par nos luttes.

M. Paquet a cédé à mes instances et je suis persuadé qu'en cela il a obéi aux motifs les plus patriotiques. Je lui ai demandé de braver la cainomie et l'injure. Il y a consenti et il vient aujourd'hui soumettre sa conduite au verdict populaire, convaincu, comme je le suis moi-même, que la bonne pensée qui l'a animé trouvera un écho dans le cœur du peuple, et que dans le comté de Lévis, parmi les conservateurs comme parmi les libéraux, il y aura assez d'hommes bien pensants pour juger de sang froid sa conduite et pour l'approuver.

Maintenant, M. M., vous vous attendez sans doute que je vous dise quel est le programme du nouveau gouvernement. Je suis prêt à répondre à votre attente dans une certaine mesure. Le gouvernement n'est formé que d'hier et je n'ai pu consulter mes collègues sur tous les détails ; mais voici ce que je puis vous dire d'une manière générale.

Le gouvernement se propose un double but ; d'abord, il nous faut courir au plus pressé, c'est-à-dire prendre les moyens les plus immédiats de mettre l'ordre dans nos finances ; ensuite il faut développer les ressources naturelles du pays, ce qui est un autre moyen de combler le trésor public.

Parmi les premiers moyens, je trouve ceux-ci : 1o. Vendre le chemin de fer du Nord au gouvernement fédéral. Réussirai-je dans ce projet ? La joie du triomphe ne me fait pas tellement illusion que j'ose l'affirmer formellement ; mais je suis bien certain d'une chose, c'est que ce moyen étant admis comme efficace, je suis plus en état que nos prédécesseurs de le mettre en œuvre. En effet, ces derniers avaient

adopté un procédé bien singulier ; d'une part ils manifestaient l'intention de négocier avec les ministres conservateurs à Ottawa et d'autre part ils dénonçaient ces mêmes ministres dans leurs discours et dans leurs journaux comme autant de misérables, de traîtres, que sais-je encore. Eh bien ! M. M., je connais les conservateurs d'Ottawa ; ce ne sont pas des saints — je m'y prendrai autrement pour négocier avec eux.

2o. Formuler certaines réclamations contre le gouvernement fédéral, dont quelques unes naissent du fameux arbitrage dont la province de Québec a été victime. Je ne crains pas de dire que M. Gray qui a déterminé la décision du bureau des arbitres, a commis, à notre égard une injustice criante. Quels ont été ses motifs ? je ne veux pas le savoir ; mais je croirai certainement de mon devoir d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que réparation soit faite.

3o. Liquer le fonds d'emprunt municipal. Cette question est difficile et complexe. Elle demande une étude approfondie ; mais je crois qu'il sera possible de formuler une loi qui, tout en sauvegardant les droits des municipalités et même peut-être en leur accordant certaines faveurs assurera du même coup au gouvernement des sommes importantes.

4o. Diminuer les dépenses. Cette dernière promesse est tout à fait banale aux yeux d'un grand nombre depuis que la politique d'économie et de retranchement a été mise à la mode par mes honorables prédécesseurs. Ces derniers, en fait d'économie, avaient promis mer et monde ; pour ma part, je vous dirai simplement : nous ferons ce que nous pourrons. Afin d'économiser, nous n'abolirons pas une place ici pour en créer deux là-bas ; et même si nous eussions un procureur général son secrétaire pour en donner un au solliciteur-général, nous n'osions pas demander aux journaux amis de proclamer que nous avons sauvé la province de la banqueroute. Mais si nous trouvons quelques réformes à opérer dans le service public ; si, en particulier, nous trouvons qu'il est possible de diminuer les dépenses du Conseil Législatif, nous ne faillirons pas à notre devoir.

Quant au moyen à prendre pour développer les ressources du pays, nous aurons à étudier les suivants entre autres.

- 1o. Encourager la fabrication du sucre de betterave.
- 2o. Encourager la fabrique du fromage.
- 3o. Encourager l'exploitation de nos mines de phosphate.
- 4o. Réviser les lois générales sur les mines.

Ce derniers point est très important. Une loi sage pourrait amener par exemple en arrière de Lévis, dans la Beauce, une population de cinquante mille âmes en peu de temps.

5o. Nous avons un système d'instruction publique qui, bien que n'étant pas encore parfait, a déjà donné des résultats étonnants. En conséquence le gouvernement ne se propose pas de changer l'organisation actuelle, et il croit qu'en laissant cette organisation suivre son cours régulier, il contribue encore d'une manière certaine au développement des forces vives de la nation.

Voilà M. M., notre programme dans ses lignes générales. Je crois qu'il répond aux vœux de la très grande majorité des électeurs de cette province. Dans tous les cas, je ne crois pas me faire illusion en disant que, à la prochaine session, le gouvernement pourra compter sur une majorité de 10 à 12 voix, dans l'Assemblée Législative actuelle.

L'hon. premier ministre termine son discours par un éloquent appel à l'union, la concorde, et les applaudissements les plus chaleureux accueillent ses dernières paroles.

**INFORMATIONS.**

L'Hon. Langevin est assez rétabli de la grave maladie qui l'a retenu à Québec pour avoir pu retourner à la capitale. Il est passé vendredi en cette ville en route pour Ottawa.

Il y a eu hier plusieurs assemblées dans le comté de Terrebonne et toutes promettent une brillante victoire à l'Hon. Chapleau contre son adversaire M. le Dr. Prévost.

La clique du *Witness* et des sociétés bibliques, ont, paraît-il, fait de fortes souscriptions en faveur du candidat libéral pour se venger de la chute de M. Joly, mais ils en seront quittes pour leur temps et leur argent.

Les nouvelles du comté de Lévis sont très favorables à la candidature de l'Hon. Paquet. D'après le *Quotidien* de Lévis tous les conservateurs du comté supportent activement l'Hon. Secrétaire Provincial et un grand nombre de libéraux ont abandonné le parti Joly-Langelier pour s'unir à eux.

Nous recevons en même temps d'excellentes nouvelles des comtés de Sherbrooke et de Brome.

L'Hon. Loranger n'a pas encore d'adversaire à Laval.

La nomination pour l'élection des ministres aura lieu jeudi prochain, le 13 et la rotation le 20 courant.

Le *Sum* de New York dit que le gouvernement de M. Joly conçu dans l'iniquité et la fraude, n'avait été maintenu que par la corruption, c'est-à-dire, par l'achat public des députés. Il était impossible à M. Joly de constituer un gouvernement honnête, et le Conseil Législatif a bien fait de lui refuser les subsides.

On sait que le *Post* de Montréal a accepté M. Flynn comme le représentant de ses nationaux. Aujourd'hui, c'est le tour du

*Irish Canadian*, de Toronto, qui fait contraster la libéralité des conservateurs avec les subtilités de M. Joly attribuant "aux circonstances" l'absence d'un irlandais dans le ministère. Voilà, dit le *Irish Canadian*, qui doit décider nos compatriotes à appuyer le cabinet-Chapleau.

**Nouveau-Monde**

Le colonel Osborne Simth, de retour de l'Ouest à Winnipeg, rapporte que 1,000 Sioux sont arrivés à Saint-Albert, où leur présence inspire de vives inquiétudes.

Du *Métis* du 30 octobre :

Le feu de prairie a encore fait beaucoup de ravages vendredi dernier. M. Taillefer, M. P. de St-Charles, a perdu tout son foie. Il dit que n'ayant plus rien à donner à manger à ses animaux, il ne lui reste qu'à les manger.

**Belle Démonstration.**

Dimanche dernier l'hon. Dr. Ross était l'objet d'une belle oration de la part des citoyens de Champlain au nombre desquels se trouvaient plusieurs personnes influentes des Trois-Rivières. Spontanément une foule de personnes partirent pour aller à la rencontre du nouveau ministre, tandis qu'un grand nombre l'attendaient chez M. N. Gagnon où il devait se rendre. M. le Dr. Ross fut rencontré à Batiscan et nos amis après avoir félicité l'hon. monsieur de son entrée dans le cabinet et après l'avoir remercié des services qu'il avait rendus à la Province, en ayant contribué à chasser les crampons du 2 mars, le ramenèrent en triomphe à Champlain.

Là, l'hon. Dr. Ross remercia ses amis de la surprise qu'ils lui avaient causé en organisant cette petite fête et leur assura qu'il en garderait longtemps un précieux souvenir.

**Courrier de Maskinongé.**

Les députés des comtés de St. Maurice et Maskinongé, M. M. Desautels et Caron, ont été à leur retour de Québec, l'objet de chaleureuses et sympathiques démonstrations qui prouvent de leur popularité et de la satisfaction qui a partout accueilli la chute du gouvernement Joly.

**NOUVELLES D'EUROPE.**

— Un correspondant de Paris dit que le prince Jérôme Napoléon semble se décider à étudier les saillages pour la présidence de l'empire.

— Les chambres françaises sont convoquées pour le 27 du courant, à Paris.

— Le comte Zitchy a été nommé par la Chambre Haute de Hongrie membre du comité des Finances de la Diète. Le prédécesseur du comte lui succédera comme ambassadeur austro-hongrois en Turquie.

— Le consul général turc à Pésth a reçu l'autorisation formelle de contredire la nouvelle à sensation annonçant que l'Angleterre avait envoyé un ultimatum à la Turquie et déclarer que les relations entre l'Angleterre et la Turquie étaient encore aussi amicales que par le passé.

— Le mariage depuis si longtemps annoncé du roi Alphonse, sera célébré le 1er de décembre. La chambre espagnole a passé un bill présenté par le ministre des finances, faisant à la future reine un don de \$90,000 et lui assurant une rente annuelle de \$50,000 en cas de viduité.

**Document Important.**

(Suite.)

Il est maintenant nécessaire de considérer la tenure d'office des Lieutenants Gouverneurs nommés en vertu de l'Acte de 1867. Lorsque les résolutions qui ont servi de base à cet acte étaient élaborées, on crut d'abord qu'il conviendrait de suivre en Canada la ligne de conduite anglaise à l'égard des gouverneurs coloniaux. Advenant cela il n'aurait pas été nécessaire de passer une loi à cet effet ; mais dans le but de prévenir l'opinion qui pourrait se former, que les Lieutenants-Gouverneurs sous le nouveau régime devaient être nécessairement les amis du ministère du jour et exposés à être démis avec chaque changement d'administration, la disposition de la clause 59 fut adoptée, laquelle dit : "Qu'aucun Lieutenant-Gouverneur ne sera renvoyé pendant les cinq années qui suivront sa nomination, excepté pour cause qui sera communiquée dans le délai d'un mois après l'ordre du renvoi, et cette cause sera communiquée par message au Sénat et à la Chambre des Communes."

La charge restait encore sous le régime du bon plaisir comme avant, mais cette clause tendait à établir, en vertu d'un statut la pratique anglaise, elle ne donne au Lieutenant-Gouverneur aucun droit acquis à son office pendant cinq ans. Elle ne le place pas dans la position d'un juge, qui tient sa charge pendant sa bonne conduite, quoique pouvant être destitué par un vote des deux chambres. Le statut n'agit et n'a été fait que dans le but d'agir comme un frein à l'exercice capricieux et arbitraire du pouvoir de renvoi en obligeant le ministère à soumettre en parlement les raisons qu'il a eu d'exercer la prérogative royale. Un Lieutenant-Gouverneur est encore sujet à être destitué, et doit l'être, chaque fois que le gouvernement de la Puissance voit qu'il est de l'intérêt public qu'il soit démis. Naturellement, l'on doit avoir égard à sa position et à ses sentiments, et ce pouvoir ne doit pas être exercé à la légère ; mais il n'est pas nécessaire qu'on lui fasse son procès, ni qu'il soit trouvé coupable ou même seulement accusé de fautes sérieuses soit morales, soit personnelles. Si, ainsi que dans le cas d'officiers impériaux de la même position, il devient nécessaire et utile au bon gouvernement ou à la satisfaction du peuple gouverné, qu'il soit démis,

il est du devoir du gouvernement de la Puissance de le renvoyer. Son utilité peut avoir cessé par accident ou malheur, aussi bien que par sa faute ; mais une fois l'utilité finie, sa charge doit cesser. Ceci, comme on le sait, est pratiquée en Angleterre, mais le gouvernement de Sa Majesté peut, par la multiplicité des officiers à sa disposition, donner une autre carrière au Gouverneur, qui n'a pas donné satisfaction ou qui s'est trompé.

Ici, les mêmes moyens n'existent guère. On pourra peut-être dire que, pour cela, des raisons plus fortes doivent être alléguées pour le renvoi d'un Gouverneur, mais d'un autre côté la démission d'un officier canadien ne prive pas de ses ressources professionnelles. Il n'appartient à aucun parti et cette position est plutôt considérée comme une retraite digne de la politique active qu'une situation profitable. A la fin de ses cinq ans il n'a aucun droit à une autre charge, ou à une plus grande considération, et il se trouve dans la position d'un ministre qui a perdu le pouvoir. Dans l'affaire Letellier, les conseillers de Son Excellence ne sont pas d'opinion qu'il soit nécessaire de se prévaloir du vote du Parlement pour justifier leurs avis. Il leur suffit que le Parlement ait passé un vote de censure sur sa conduite officielle. Après un tel vote, il est évident qu'il ne peut être avantageusement maintenu dans sa charge. En même temps ils doivent exprimer leur plein assentiment à cette censure. Ils l'ont prouvé par leur vote dans la Législature, même n'eussent-ils pas voté du tout, ou si leur opinion avait été contraire au résultat obtenu en Parlement, il semble clair qu'ils sont tenus de respecter cette décision et d'agir comme ils l'ont fait en recommandant sa démission.

On a prétendu que, si par la clause 58 de l'acte, les lieutenants Gouverneurs doivent être nommés par le Gouverneur Général en Conseil par instrument sous le grand sceau, la clause 59 dit qu'il demeurera en office durant le bon plaisir du Gouverneur-Général, et qu'alors, si la nomination doit être faite d'après l'avis du ministre responsable, le renvoi peut être opéré par Son Excellence sans l'intervention de son Conseil, et la clause 12 de l'acte est citée pour appuyer cette opinion. Cette clause indique quels pouvoirs, autorités et fonctions doivent être conférés au Gouverneur-Général avec l'avis de son Conseil Privé, et ceux qui doivent être au Gouverneur-Général lui-même. Mais l'argument est illogique. Bien avant la Confédération, le principe de ce qui est connu comme Gouvernement Responsable avait été concédé aux colonies maintenant réunies dans la Puissance. Ce principe établissait que dans toute affaire d'intérêt local, le représentant de la Couronne devait agir suivant les avis des ministres possédant la confiance du Parlement. La concession n'a pas été retirée par l'acte de la Confédération. Au contraire cet acte commence par un préambule exposant le désir des provinces d'être réunies en une seule Puissance avec une constitution semblable en principe à celle du Royaume Uni, et ceci a été reconnu en théorie et en pratique dans la Puissance du Canada depuis le commencement de son existence. Ce principe fait partie de notre constitution maintenant, comme il en faisait partie dans ces différentes provinces avant l'Union. Il est une partie de la *lex non scripta* de la constitution, et l'ordonnance expresse du principe fut sagement abandonnée.

Une comparaison établie entre l'élasticité de la constitution anglaise et son développement graduel sous une loi non écrite, avec la rigidité d'une constitution comme celle qui existe aux Etats-Unis, a prouvé la supériorité du premier système. Ainsi, que le pouvoir soit donné au Gouverneur-Général d'agir individuellement ou avec l'aide de son Conseil, l'acte est de l'essor de la constitution canadienne et doit être fait d'après l'avis d'un ministre responsable. La distinction faite par le statut entre un acte du Souverain et un acte du Gouverneur-en-Conseil, est une distinction technique et originale de ce que, en Canada longtemps avant la Confédération, la loi ordonnait que certains actes d'administration fussent faits, sous la sanction d'un ordre en Conseil, tandis que pour d'autres, cette formalité n'était pas nécessaire.

Cependant, dans les deux cas, depuis que le gouvernement responsable a été accordé, de tels actes ont toujours été accomplis d'après l'avis d'un ministre ou d'un ministre responsable. De plus la 59e clause pourvoit à ce que le lieutenant-gouverneur ne soit démis que pour cause. Quelqu'un doit être responsable vis-à-vis le parlement pour la suffisance de cette cause, il doit la justifier ou être censuré si elle n'est pas jugée suffisante.

Le gouverneur-général ne peut pas être, constitutionnellement parlant, responsable vis-à-vis le parlement, ou sujet à la censure.

En sa qualité de représentant de Sa Majesté il tient la même position constitutionnelle que la Reine en Angleterre. Il devient donc évident que c'est sur le ministre d'alors, que retombe la responsabilité de conseiller le renvoi d'office, d'assigner la cause et d'en justifier la suffisance.

Deux points principaux ont été évoqués en faveur du maintien en office de M. Letellier. Premièrement, que la motion de censure faite en chambre en 1878 ayant été perdue, l'affaire ne devait pas être réouverte. Deuxièmement, que M. Joly ayant assumé toute la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur est resté au pouvoir après un appel au peuple. A la première objection nous répondrons ce que nous avons dit plus haut, c'est-à-dire que les arguments dont s'est servi le parti opposé à la motion n'ont pas tendu à justifier la conduite de M. Letellier, mais simplement à établir le fait que la question était inopportune, ou que M. Joly allait en appeler au peuple ; que la question n'avait pas été posée aux électeurs lorsque la

Chambre des Communes d'alors avait été éteinte, mais qu'elle l'a été aux dernières élections générales. Le parlement actuel venant de consulter le pays et étant supposé exprimer son opinion, renversa la première décision par une majorité écrasante et prononça une censure formelle contre M. Letellier.

En réponse au second argument, nous dirons que le lieutenant-gouverneur occupe la même position vis-à-vis le gouvernement de la puissance, que le gouverneur général vis-à-vis Sa Majesté la Reine et le gouvernement impérial. Ici nous n'avons rien à voir dans la nomination et la destitution du représentant de la Reine. Nous acceptons loyalement les gouverneurs élus par Sa Majesté et nous n'avons pas le droit d'exprimer une opinion concernant sa continuation en office ou son rappel.

Après avoir donné au sujet leur considération la plus attentive, et avoir mûrement délibéré, les conseillers de Son Excellence prennent sur eux d'exprimer leur conviction intime qu'il est urgent que le vote donné au Parlement du Canada ait sa pleine force par la démission de M. Letellier. Si l'on ne tient aucun compte de ce vote, tout lieutenant-gouverneur, nommé pour un temps, sera le seul officier responsable du Canada. D'un autre côté, ce renvoi sera pour l'avenir une leçon salutaire à tous les lieutenants-gouverneurs, qu'ils doivent faire preuve, dans l'exercice de leurs devoirs, de la plus stricte impartialité.

Le tout respectueusement soumis.

BUREAU DU CONSEIL, Ottawa, le 14 Avril 1879.

NOUVELLES LOCALES.

La succursale de la Banque Ville-Marie en cette ville, a ouvert ses portes pour le paiement des dépôts; ses billets sont repris au pair.

P. E. Panneton, Ecr., Avocat de cette ville, a fait commencer ces jours derniers la construction d'un fort joli cottage, sur la rue des Champs, près du Séminaire. M. J. B. Bourgeois, architecte, a fait les plans et est chargé de la surveillance des travaux.

Cet automne un grand nombre de plantations ont été faites sur la rue des Champs. Grâce à cette amélioration et aux nouvelles constructions qui se font chaque année, cette rue sera avant longtemps une des plus agréables de la cité pour les maisons privées.

Nous attirons l'attention sur l'annonce de la vente des terrains de MM. Lajoie & Cie dans la Seigneurie Lanauidière.

Aucun endroit n'est plus favorable à la colonisation tant pour la qualité du sol que pour la facilité des communications. Les conditions de vente sont en même temps on ne peut plus libérales.

Nous invitons les cultivateurs à y porter leur attention.

En cette cité, jeudi, le 6 Novembre courant, Marie Fiore Elzouze fille de J. B. L. Houald, Lcr., avocat, née le 20 Février 1877.

Verdict de la moitié du genre humain.— Tout l'hémisphère occidental reconnaît l'Eau de Floride de Mury et Lanman comme la parure la plus délicieuse pour le boudoir, la salle de bal, les bains, que la chimie ait pu obtenir des extraits des fleurs.

Vertu positive.— La plupart des remèdes célèbres ne possèdent qu'une vertu négative qui ne guérit pas toujours, mais met souvent la vie en danger. La Sassa-parille de Bristol est inoffensive et elle possède de cette vertu positive ou agressive qui ne tolère aucune maladie, impureté du sang, humeurs, etc., etc., là où elle est employée. C'est ainsi qu'elle opère toujours un effet complet et une cure permanente.

Electricité!

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS. NE PEUT DURER QU'UN AN FAIT USAGE. VALEUR NE PRUT DURER QU'UN AN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit positivement la catarrhe, l'asthme, et le croup.

Une cuillerée à thé guérit la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'il est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration au peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique.

N. S. THOMAS, PHÉLES, N. Y. Et Northrop & Lyman, Newcastle, Ont. Seuls Agents pour le Canada. NOTE.—Electricité—Chôisie et Electricité. 11 Avril 1878.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières, No. 1062.

COUR DE CIRCUIT.

Le huitième jour de NOVEMBRE mil huit cent-soixante dix neuf.

JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT, Ecuier, Avocat, de la cité de Québec, tant en son propre et privé nom qu'en sa qualité de tuteur dument élu en justice à Marie Sophie Rebecca Tousignant, Joseph Ovide Alerte Tousignant et Jean Thomas Arthur Tousignant, ses trois enfants mineurs issus de son mariage avec feu Dame Sophie Charlotte Young, son épouse, seigneur et propriétaire en possession de la Seigneurie Lévrard ou St. Pierre les Becquets

DEMANDEUR. ZEPHIRIN BEAUCHESENE ci-devant de la paroisse de Ste. Sophie de Lévrard, cultivateur, maintenant de Coatesville, dans le Rhode Island un des Etats-Unis d'Amérique

DEVENDEUR. Sur motion du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Jean-Baptiste Moutette, un des Huissiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause, et par l'attestation produite que le Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières. Il est ordonné que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue anglaise dans le "Loyal-Land" tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières, de comparaitre en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite sommation ou action dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

GRANDE VENTE PAR ENCAN.

LUNDI, 1 DECEMBRE PROCHAIN

RIVIERE BLANCHE Seigneurie de Lanauidière

COMTE DE MASKINONGE.

Tous les terrains qui appartenaient ci-devant à

MM. BOYER, HUDON & CIE., Et sont la propriété actuelle de

MM. JOS. G. LAJOIE & Cie

SERONT VENDUS PAR ENCAN

ET SANS RESERVE.

Conditions: Payable en quatre ans, un quart dans un an et un quart par année sans intérêts.

Les propriétaires actuels, ont, depuis leur acquisition, ouvert un chemin carrossable, au centre de leur terrain et sur un parcours de 10 milles de longueur, ce chemin offre une communication directe avec les paroisses avoisinantes.

M. Lajoie un des propriétaires sera sur les lieux le Dimanche avant la vente pour donner aux acheteurs tous les renseignements désirables.

Trois-Rivières, 6 Nov. 1879.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maladies du foie. Votre pharmacien vous suggère un remède que vous ne connaissez pas, qui produit aucun effet, et vous finissez par vous lasser de dépenser de l'argent inutilement. Maintenez, afin de vous donner des preuves suffisantes que les FLEURS D'AOUT DE GREENS peuvent vous guérir de la dyspepsie, des maladies du foie, et des maladies qui en découlent, telles que acide de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation du cœur, mauvaise digestion, étourdissement, affaiblissement moral, etc., nous vous conseillons d'aller chez votre pharmacien et d'acheter une bouteille de Fleurs d'Aout de Green pour 10 cents ou bien une grande bouteille pour 75 cents. Essayez ce remède, deux doses vous soulageront.



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, VENDREDI, le 14me jour de NOVEMBRE prochain, pour le creusement et le parachèvement de cette partie du Canal Welland, entre l'Hayes's Bend et Port Colborne, connue comme les sections Nos. 33 et 34, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé le "Rock Cut."

Les plans, la position de l'ouvrage et les devis pour ce qui reste à exécuter, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur résidant à Welland, depuis et après MARDI, le 4me jour de Novembre prochain et où l'on peut se procurer des formules de soumissions imprimées.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des membres, et, en plus un chèque de Banque pour la somme de trois mille piastres pour la section No. 33, et un pour la somme de quatre mille piastres pour la section No. 34, doivent accompagner les soumissions respectives, laquelle somme sera retenue si la partie soumissionnaire refuse d'entreprendre le contrat pour les ouvrages aux prix établis dans l'offre fait.

Le chèque ou argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la due exécution du contrat, une garantie suffisante sera requise par un dépôt d'argent au montant de cinq par cent sur la somme totale du contrat, de laquelle la somme envoyée avec la soumission sera considérée en faire partie.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement des ouvrages faits seront payés jusqu'à leur parfaite exécution. Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant en Canada, voulant se porter caution pour l'accomplissement de ces conditions et le parachèvement des travaux désignés dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune autre soumission. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 25 Octobre 1879.



SOUSSIONS.

Des soumissions seront reçues par ce Département, à Ottawa, jusqu'au 20 Novembre prochain, pour la construction de la Tour d'un Phare, avec résidence, magasin pour les approvisionnements, et autres dépendances, etc., sur la pointe Fame, comté de Gaspé, Québec. Les plans et devis peuvent être vus et des formules de soumissions peuvent être obtenus par les personnes qui ont l'intention de faire une soumission, à ce Département ou à l'Agence de ce Département, à Québec, et au bureau de l'Agent et de l'Inspecteur de la police riveraine, Montréal.

Les soumissions devront être adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour le phare à la pointe Fame." WM. SMITH, Député-ministre de la Marine, Département de la Marine, Ottawa, 23 Octobre 1879.



Chemin de fer du Pacifique Canadien

SOUSSIONS POUR OUVRAGE DANS LA CO, LOMBIE ANGLAISE.

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné, avec la souscription "Soumission du chemin de fer du Pacifique" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi le 17 novembre prochain, pour certains ouvrages de construction qui doivent être faits sur la ligne depuis près de Yale jusqu'à Kamloops, sur les sections suivantes, savoir:

- Emory's Bar jusqu'à Boston Bar..... 29 milles Boston Bar jusqu'à Lytton..... 29 milles Lytton jusqu'à Junction Flat..... 28 1/2 milles Junction Flat jusqu'à Savona's Ferry..... 40 1/2 milles

Les spécifications, les quantités, les conditions du contrat, des blancs de soumissions, et toutes les informations imprimées peuvent être obtenus sur demande au bureau du chemin de fer du Pacifique, à New Westminster, Colombie Anglaise, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa. Des plans et des profils seront exposés à ce dernier endroit.

On ne s'occupera d'aucune soumission à moins qu'elle ne soit sur forme imprimée et qu'elle ne contienne toutes les conditions requises. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux, Ottawa, 3 Octobre 1879.

PUBLIC NOTICE.

Corporation of the City of Three-Rivers.

Water-Works Department.

The Water Rates for the next quarter shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water Works during the month of October 1879.

In all cases of non payment of the rates before the first of November 1879 the water supply will be turned off. L. T. DESAULNIERS, Accountant T.-R. W. W. CITY-HALL, Three Rivers, 30th September 1879. 3 ins.

DOMINION ORGAN CO., BOWMANVILLE, ONT.



Les Orgues de la Puissance ont remporté les premiers prix partout où elles ont été exhibées. Instruments pour Salons et Eglises. Les personnes qui ont l'intention d'acheter ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à examiner ces instruments.

Garanties pour 5 Ans, Prix réduits. PRIX DE \$50 A \$1200. OFFRES AVANTAGEUSES POUR QUELQUE TEMPS SEULEMENT.

Pour introduire ces instruments dans le District des Trois-Rivières, nous les vendrons moyennant une partie comptant et la balance payable \$10 par mois. HATEZ-VOUS D'EN PROFITER. Ecrivez pour catalogues.

L. E. N. PRATTE, Agent Général pour la Province de Québec.

P. O. Boite 1463, MONTREAL. P. O. Boite 231, TROIS-RIVIERES. DEPOT D'INSTRUMENTS A TROIS-RIVIERES. No. 3 Rue du Platon.

Aussi: Musique en feuille et Chromos de toutes sortes.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

P. M. CONNER HORLOGER ET BIJOUTIER, (Ci-devant de Montréal.) Successeur de L. E. BATTEGAY, 29 Rue du Platon, 29 TROIS-RIVIERES.

Commission du Hâvre de Québec, SOUSSIONS

POUR L'ACHAT DES VIEILLES ANCRS, CHAINES ET MAILLONS (Shackles) LEVÉS PAR LA BARGE A RELEVER LES ANCRS.

Des Soumissions seront reçues au Bureau de la Commission du Hâvre de Québec jusqu'à LUNDI, le 3 de Novembre prochain, à MIDI, pour l'achat de tout le Stock en mains des vieilles ancres, chaînes et mailons (Shackles) levés par la Barge à relever les ancres, etc. Le Stock comprend 80 ancres, 300 tonnes de chaînes et 176 mailons, plus gros. Moyenne du poids des ancres: 1800 lbs. Moyenne des chaînes: 1 1/2 pouce.

Les soumissionnaires pourront soumettre pour tout ou une portion du Stock à tant par lb. ou par 100 lbs. Les soumissions devront spécifier un prix pour chacun des trois articles offerts. Les chaînes seront vendues au poids et non d'après l'échelle de proportion. Pas de déduction d'allouée pour la rouille. Les Commissaires ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions. Conditions: Comptant lors de la livraison. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné. A. H. VERRET, Secrétaire-Trésorier.

Bureau de la Commission du Hâvre, Québec, le 20 Octobre 1879.

HUILE ASTRALE DE PRATT, Si vous voulez une lumière brillante et nette achetez l'huile Astrale de Pratt.

Elle n'est pas explosive, brûle toute la nuit sans donner la moindre odeur et sans croûter la mèche. Sa lumière est plus blanche que celle du pétrole. Elle est d'un usage presque universel dans les maisons privées et dans les églises à cause de sa supériorité. Le soussigné est le seul agent pour la vente de cette huile en cette ville. O. CARIGNAN, Trois-Rivières, 16 Octobre 1879.

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Avis public est par le présent donné, qu'en ma qualité de syndic aux faillites suivantes: JOSEPH PHILIPPE GODIN, GEORGE FRIGON, FRIGON & Cie.

J'ai nommé David Francoeur, Ecr. mon agent pour la collection d'au faillites ci-dessus et l'ai autorisé à donner en mon nom tous reçus et quittances. En conséquence les débiteurs sont requis de régler leurs comptes avec le dit David Francoeur sans autre avis. C. BEAUSSOLEIL, Syndic. Trois-Rivières, Octobre 1879.

TROUVE.

Un porte cigares en cuir de forme carré. Le propriétaire pourra le réclamer au Bureau du Journal. Trois-Rivières, 25 Oct. 1879.

Acte de Faillite de 1875 Et ses Amendements. La Banque de Montréal Demandeur. Edouard L. Augé, de la paroisse de la Rivière-du-Loup en haut, dans le district des Trois-Rivières, et dans la province de Québec. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau No. 8 rue Craig, Vendredi le septième jour de Novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. CHARLES DUPONT HEBERT, Syndic-Officiel. Trois-Rivières, 25 Oct. 1879.

F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas.

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en loterie un piano neuf dit cottage, à une piastre le billet. Pour les personnes qui feront accorder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le "Journal des Trois-Rivières".



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIÈRES.

10 Octobre 1879.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various mail routes to Montreal, St. Grégoire, La Baie, etc.

Les lettres enregistrées doivent être mailés 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

PARFUM IMPERISSABLE CÉLÈBRE



Eau de Floride DE MURRAY & LANMAN.

Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les Monchoirs, soit pour la Toilette ou les Bains, il est agréable et salubre dans la chambre d'un malade, et soulage les faiblesses, la fatigue, la prostration, les maux de têtes et les accès nerveux.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL.

Le grand Purificateur du Sang. SOSPAREILLE DE BRISTOL ET PILULES.



Garanti pour la cure inflexible du scrofule sous ses plus mauvaises formes, les Ulcères obstinés et invétérés et les Syphilis primaires, secondaires et tertiaires. Tumeurs, éruptions, douleurs rhumatismales et toutes les maladies ou douleurs produites par le mauvais sang ou les humeurs.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL.

AVI PUBLIC.

Les censitaires de la partie du Fief et Seigneurie de Niverville, appartenant à Dame Marie Louise Céline Boucher de Niverville, Veuve L. G. Bourdage sont par le Présent Avis informés que le Bureau Seigniorial de la dite partie du dit Fief et Seigneurie est transporté au Numéro 40, Rue St. Pierre, dans la Cité des Trois-Rivières, et que Pierre Desilets, Ecuier, Notaire, de la dite cité, est son agent autorisé à percevoir les rentes constituées et capitaux de rente de la dite partie du Fief et Seigneurie. Trois-Rivières, 15 Juillet 1879.

HOTEL ST. JAMES (FARMER.) TROIS-RIVIÈRES.

M. JOS. RIENDEAU, Ci-devant de l'Hotel du Canada, a l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public, qu'il est maintenant le propriétaire de l'Hotel plus haut mentionné. Cet Hotel déjà si favorablement connu du public voyageur a été remis à neuf et M. RIENDEAU espère pouvoir donner satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien se retirer chez lui. 8 Juin 1879.—3 m

LE "SCIENTIFIC AMERICAN." TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE. Le journal scientifique le plus populaire du monde.

Seulement \$3.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec précision de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la santé, les progrès de la science médicale, science sociale, histoire naturelle, géologie, astronomie.

On signale d'une manière spéciale dans le SCIENTIFIC AMERICAN toutes les inventions qui reçoivent des brevets au moyen de cette agence. On donne aussi le nom et le demeure de celui qui a obtenu le brevet. Le SCIENTIFIC AMERICAN ayant une immense circulation, l'attention du public est attirée sur les avantages de l'invention brevetée et la vente s'en trouve facilitée. Toute personne qui a fait une nouvelle découverte ou invention peut s'assurer, sans payer aucun frais, si un brevet peut probablement être obtenu en écrivant aux sous-signés.

Vous expédions aussi gratis notre HAND BOOK contenant les lois sur les brevets d'invention, marques de commerce, etc., les prix et comment on se procure un brevet. Dans ce livre on trouve aussi des avis pour réussir à obtenir des avances sur inventions. Adressé: MUNN & Co, 37 Park Row, New-York. Bureau succursale. Coin F. & 7e Rue Washington. D. C. États-Unis. 9 Décembre 1878.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIÈRES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions. Recu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, PLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 80 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités défilant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne. Trois-Rivières, 2 Décembre 1878.

1879 !! 1879 !!! COMMERCE D'AUTOMNE

Fourrures !! Chapeaux !! ROBES DE BUFFLES, GREENE & FILS & Cie. MONTREAL.

Un assortiment complet de marchandises nouvelles actuellement en disponibilité. CASQUES DE FOURRURES, FOURRURES POUR DAMES, GANTS ET MITAINES, ROBES DE BUFFLES. GREENE & FILS & Cie., 517 à 525 Rue St. Paul, MONTREAL.

MUSIQUE ! MUSIQUE ! PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché.

Le sousigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant, d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hales" et harmoniums de la célèbre manufacture "Smith Organ Co.", Brome, etc. Que tous ceux qui ont besoin d'un bon instrument et à bon marché, viennent et ils seront satisfaits. Tous les instruments sont de première classe.

Venez !! Venez !!! O. N. FRECHETTE Batiscan, 24 Juin 1879.

JOSEPH MASSE RELIEUR. COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction. Il sera prêt à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'au Maroquin bosselé et doré sur tranche. Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement. L'espérance qu'on voudra bien lui donner un généreux encouragement. Trois-Rivières 27 M

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT. Bureau au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, 15 avril 1875. P. Desilets, NOTAIRE. Bureau: au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, Février 1878.

Malhiot & Cooke. AVOCATS, Bureau: RUE BONNAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874.

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1878.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT. NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32. En arrière de l'Eglise Paroissiale. ASSAULT GUILLER se chargeront de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Févr. 1876.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avance son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 Juillet 1876.

J. M. DESILETS, AVOCAT, (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIÈRES. Bureau: Rue St. Joseph, No. 28. Résidence: Rue Notre-Dame (Est.) No. 95. Consultation: Au Bureau, de 9 h. A. M., à 5 h. P. M. A Domicile, de 7 à 9 h. P. M. Trois-Rivières, 9 Septembre 1878.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS ENSEMBLEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

F. L. Desaulniers AVOCAT Bureau à Yamachiche. Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 38 RUE BONNAVENTURE. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau: No. 19 Rue du Platon. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau: No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

LOUIS FRESSINET. Sculpteur en marbre et en pierre, informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour bustes, pierre tombale, monument funéraire, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection. Pour les commandes on pourra s'adresser à ce bureau ou à Bécancourt où Mr. Fressinet tient ses ateliers. Bécancourt, 27 Février 1879.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion. Informe le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " " PASTEL..... 10.00 Aussi qu'il fera sur commande des Cadres, et toutes espèces d'enseignes et de lettres. Le tout aux conditions les plus libérales. JOSEPH MARSAL SAMSON. Trois-Rivières, 29 Février 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

MOULINS A PLATRE DU CANADA ETABLIS IL Y A 40 ANS Gypse moulu à grains fins ou Plâtre pour la terre. On expédiera à raison de \$1.00 des quarts de plâtre de 390 livres. Circulaires expliquant les avantages extraordinaires qu'on peut en retirer, expédiées gratuitement sur demande. Les cultivateurs trouveront que c'est le moins coûteux et le meilleur fertilisateur artificiel. Remise libérale pour le commerce. JOHN CONVERSE MONTREAL Boite de Poste 336

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIÈRES.



On se plaît d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivières 24 Octobre 1878.

PERDUE. \$20.00 DE RECOMPENSE. UNE montre en or avec chaîne et loquet a été perdue près de la Gare des Trois-Rivières samedi dernier; ou croit qu'elle est tombée entre la plateforme de la Gare et les lisses et s'est enfoncée dans le sable. Une récompense de \$20.00 est offerte à celui qui remettrait cet article entre les mains de M. A. OLIVIER Agent de la Gare. Trois-Rivières, 18 septembre 1879.

A VENDRE. Le sousigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de prêche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières 6 Août 1872.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIÈRES

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÉMER LE LAIT. La Crème est pure et le Lait est doux. CERTIFICAT. Nous les sousignés, cultivateurs de la Baillieue de la cité des Trois Rivières, etc., etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensateur de crème de Cooley, patenté, manufacturé par M. M. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs. Trois-Rivières, 2 Août 1879. HONORAT LACERTE, SEVERE PANNON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup. M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condenseurs.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167. M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois. M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

J. Q. PAGE, Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois-Rivières 21 mai 1875.

A VENDRE. Un bateau à voile gréé et en bon ordre jaugeant trente tonneaux à vendre à bonnes conditions. S'adresser au sousigné. E. GERIN. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Le Journal des Trois-Rivières. Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS. Propriétaire-Editeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et Jeudi de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT Pour douze mois (frais de port compris)....\$2. 75 Ob six "..... 1. 40 Pour les Etats-Unis..... 3. 00 en Or Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont toutes sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et Jeudi de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT Pour douze mois (frais de port compris)....\$2. 75 Ob six "..... 1. 40 Pour les Etats-Unis..... 3. 00 en Or Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont toutes sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLR FERBLANTIERS, etc., POSEURS D'APPAREILS A GAZ ET DE COUVERTURE EN METAL. GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de ferblanterie, gazeliers, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC. L'établissement a constamment à sa disposition d'humbles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.

Corbillard de Première Classe COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNÉBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CORBILLARDS, de différents grandeurs et à des prix réduits. Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs. Grands Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4.00 Petits Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$0.75 Petits Cercueils noirs: \$0.25 On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes. L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au public trifluvien au même prix qu'on les achètent en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même. On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer aux prix suivants: Grand Corbillard: \$2.00 — Petit Corbillard: \$1.50 F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME DOREUR, ARGENTURE ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERUEILS, &c &c, &c.

On reçoit toute espèce de vieux argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIÈRES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 26 juin 1876.

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE & IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES.

Mr. TRUDEL désire attirer spécialement l'attention du public sur l'importation considérable de vins et autres liqueurs qu'il vient de recevoir, et on espère qu'on voudra bien lui confier l'honneur de leur donner tout ce qu'on voudra honorer par le passé, étant en position de donner autant d'attention, tant sur le rapport du prix que de la qualité, que les importateurs de Montréal et Québec, ou les agents à commission. VENTE EN GROS ET EN DETAIL